

Rapport du Comité Politique (4 novembre 1971)

Légende: Report by the Political Committee dated 4 November 1971 regarding the goals and principles of the Conference on Security and Cooperation in Europe. The document also includes a possible agenda for the Conference.

Source: Rapport du Comité Politique du 4 Novembre 1971, Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, A.H.C.E. Emile Noël Dossier No 73, 8 p.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL: http://www.cvce.eu/obj/rapport_du_comite_politique_4_novembre_1971-fr-a118a6d5-d426-4199-ab7d-6053634b5b9d.html

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

Date de dernière mise à jour: 09/12/2013

Rapport du Comité Politique
du 4/XI/71

CONFIDENTIEL

I.

OBJECTIFS ET PRINCIPES D'UNE CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA
COOPERATION EN EUROPE

1. En vue de la préparation d'une CSCE, il est opportun d'indiquer les buts et les objectifs auxquels l'Occident devrait viser, afin que la Conférence puisse contribuer à amener une amélioration globale du climat politique entre les Etats européens et à une diminution des tensions. En tenant compte de l'exigence de sauvegarder l'achèvement de la Communauté et les progrès vers son unification politique, on peut discerner dans une éventuelle CSCE des thèmes qui présentent un intérêt plus spécifique pour les pays membres de la CEE.

2. On ne peut pas exclure que l'un des principaux objectifs que l'Union Soviétique recherche par une CSCE soit une confirmation du statu quo en Europe, et en particulier en Europe de l'Est.

Les Soviétiques s'efforceront peut-être d'impressionner l'opinion publique européenne par le caractère spectaculaire de la Conférence, qu'ils chercheront à faire apparaître, du seul fait qu'elle se sera réunie et indépendamment de ses résultats, réduits à des déclarations solennelles sans contenu réel, comme constituant une étape importante dans l'évolution des rapports européens.

Au contraire, les gouvernements des pays de l'Ouest essayeront de faire comprendre au public que le processus de négociation entre l'Est et l'Ouest, s'il ouvre des espoirs réels, n'est pas par avance promis au succès, et qu'il faut juger l'entreprise à ses résultats.

CONFIDENTIEL

2.

A. Problèmes concernant la sécurité.

3. L'un des objectifs auxquels les pays membres de la Communauté doivent tendre dans une Conférence est une amélioration de leur sécurité, qui devrait être garantie d'une manière adéquate, tout en tenant compte du fait que "la sécurité militaire et une politique de détente ne sont pas contradictoires mais complémentaires" (Rapport de l'OTAN de décembre 1967).

La sécurité peut résulter d'une évolution du climat politique permettant d'atténuer la division de l'Europe en blocs.

Elle peut également découler d'engagements qui seraient pris par les Etats participants en ce qui concerne leur relations mutuelles, notamment dans le domaine de la renonciation à la force.

Elle peut apparaître comme un effet dérivé d'un développement de la coopération économique qui créerait entre les pays concernés des liens de dépendance mutuelle accrus.

Elle peut enfin être recherchée par la voie de mesures de caractère militaire, en tenant toutefois compte de la constante modernisation du potentiel militaire de l'URSS et de ses Alliés, bien que les pays de l'Ouest ne puissent que souhaiter que l'on mette un frein à la course aux armements. Il ne pourra être question d'une réduction unilatérale de leurs forces armées.

4. On reconnaît que les pays occidentaux doivent, sur la base de l'actuel équilibre des forces, mener à l'égard de l'Union Soviétique et de ses Alliés une politique de détente. A cet effet ils devraient en premier lieu viser une amélioration sensible et durable des relations Est-Ouest, en vue d'atténuer les oppositions idéologiques et politiques entre l'Est et l'Ouest, qui en fait sont à l'origine des tensions existantes.

CONFIDENTIEL

3.

5. Les pays de l'Occident devraient s'efforcer d'amorcer une évolution progressive de la situation actuelle pour établir des conditions qui assurent aux pays de l'Est la possibilité d'épanouir leur personnalité et de participer à la création d'un climat favorable au plein respect, dans tous les pays, des libertés fondamentales de l'individu. On ne devrait pas sous-estimer les efforts des pays de l'Europe de l'Est en vue d'une plus grande autonomie à l'égard de l'Union Soviétique.

Par conséquent, en réaffirmant l'intention des pays participant à la CSCE de suivre dans leurs relations mutuelles les normes généralement acceptées du droit international, les Six devraient veiller à ce que toute déclaration définissant les principes en question soit formulée de façon qu'elle soit clairement incompatible avec toute doctrine sur la souveraineté limitée.

B. Problèmes concernant la coopération.

7. Les pays de la Communauté estiment qu'une coopération économique avec l'Est, au sens le plus large du terme, est un élément important de la politique de détente et qu'il faudrait par conséquent essayer d'instaurer avec les Pays de l'Europe Orientale des relations confiantes et plus étroites dans tous les domaines, en y incluant la science, la technologie et la protection de l'environnement.

8. D'autre part, en tenant compte des divers aspects de la sécurité, et étant donné qu'elle serait d'autant plus durable si elle était fondée non seulement sur des accords politiques mais sur un système général de collaboration, une CSCE devrait permettre

CONFIDENTIEL

4.

d'amorcer une stratégie active qui donne à la coopération Est-Ouest un caractère dynamique.

9. Les Six, avec l'appui des quatre pays candidats et des autres États alliés souhaitent prendre en commun l'initiative à une CSCB et présenter une offre bien équilibrée et attrayante pour tous les intéressés, en vue d'une coopération économique active des États participant à la Conférence.

10. Une coopération active pourrait contribuer:

- à mettre sur une base plus stable et à promouvoir les échanges économiques et, de ce fait, à augmenter le bien-être des peuples de l'Europe entière;
- à faciliter l'accès aux marchés de l'Europe orientale et à intensifier leurs liens avec les marchés des pays de l'Ouest;
- à mettre en évidence le rôle constructif de la Communauté et à répondre aussi à certaines des critiques dont celle-ci est l'objet;
- rendre les pays de l'Europe orientale disposés à coopérer avec elle et à en accepter l'existence;

11. Afin de pouvoir, à long terme, utiliser ces chances au mieux, cette politique de coopération active doit partir de certains principes:

- elle doit se fonder sur la réalité de l'Europe en voie de formation sans la mettre en cause dans l'espoir d'une entente "pan-européenne"; cela signifie en d'autres termes, qu'une "amélioration de la coopération européenne ne saurait avoir pour effet de freiner le développement de la Communauté" (cf. du Rapport du Comité Politique de Mai 1971).

5.

CONFIDENTIEL

? { - cette politique de coopération doit être concertée
entre les Six et mise en oeuvre /d'une façon harmonisée/ /de
commun accord/;

- elle devrait tenir compte, autant que possible, dans
son application concrète, des intérêts particuliers des pays de
l'Europe orientale;

- cependant, une politique de coopération destinée à éta-
blir la confiance, doit être menée avec prudence en raison des
données politiques; elle ne doit donc pas donner l'impression
qu'elle vise à modifier les structures politiques ou le système
social des pays de l'Europe orientale.

/ en respectant les règles communautaires existantes
On a écrit

/ Infusion von 56 x

CONFIDENTIEL

6.

II.

CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

1. Un éventuel ordre du jour d'une Conférence pourrait toucher les thèmes suivants:

2. A) Questions de caractère politique concernant:

i) l'établissement des règles sur les relations entre Etats ("code de bonne conduite"), y compris la renonciation à l'usage de la force;

ii) le problème de sécurité qui pourrait aussi prévoir les mesures concernant la réduction des forces militaires.

Ces problèmes ont été évoqués dans le premier chapitre du Rapport.

3. B) Coopération économique, scientifique et technique et protection de l'environnement.

Ces problèmes ont fait l'objet d'un examen de la part du Groupe ad hoc, qui, avec la participation de la Commission a établi un premier rapport (voir Annexe I). (unter 10 d'écrit Altk)

4. Le rapport indique les conclusions provisoires de l'examen, prévu dans le paragraphe 10 du Rapport du Comité Politique du mois de mai, concernant les initiatives que les Six et la Communauté pourraient prendre en considération dans le but d'une amélioration de la coopération économique avec les Pays de l'Europe de l'Est.

Au cours de la réalisation de cette coopération la Communauté devrait accomplir les tâches qui relèvent de sa compétence. On a en outre conclu que le Comité Politique va approfondir la question de la présence de la Communauté européenne et de ses organes à une CSCE, sur la base d'un document de travail préparé par la Présidence du Groupe ad hoc.

CONFIDENTIEL

7.

5. Les Six Pays pourraient avancer toute une série de propositions importantes dans le domaine du commerce et de la coopération industrielle. A travers des concessions éventuelles, fixées par des accords, dans le domaine tarifaire et des restrictions quantitatives aux importations des produits manufacturés, les Pays de l'Europe de l'Est pourraient avoir la possibilité d'élargir leur commerce vers l'Europe de l'Ouest. Dans le but de surmonter les obstacles à une augmentation correspondante de l'exportation des Pays membres de la Communauté, les Pays de l'Europe de l'Est devraient, à titre de contropartie, ouvrir davantage leurs marchés et les rendre plus transparents. Les Six pourraient également corroborer leur volonté d'intensifier leur coopération industrielle, en offrant des avantages pour l'exportation des produits de la coopération industrielle et en proposant des mesures en vue de faciliter mutuellement la réalisation pratique des projets de coopération.

6. On pourrait aussi bien envisager une coopération plus poussée dans les domaines de la science, des transports, de l'énergie, de l'environnement, aussi bien que dans le domaine financier et monétaire. Il faut cependant approfondir ultérieurement l'examen des problèmes qui se posent dans ces secteurs. On pourrait indiquer dès maintenant des sujets qui présentent un intérêt particulier, tels que:

- a) la recherche fondamentale nucléaire et certains secteurs de la recherche non nucléaire, notamment la météorologie, l'océanographie, la biomédecine;
- b) les transports intercontinentaux (voyageurs et marchandises) et l'interconnexion des grands réseaux fluviaux;
- c) la participation des Pays de l'Est à un système monétaire reconstruit;

CONFIDENTIEL

8.

- c) la coopération dans le domaine du pétrole et du gaz naturel;
- d) l'étude en commun des problèmes concernant la pollution de l'air, des cours d'eau et des mers.

Enfin on fait allusion dans le rapport à l'opportunité qu'une CSCE manifeste par une déclaration de principe l'intérêt de toute l'Europe à l'égard des Pays en voie de développement.

7. C) Questions concernant le libre mouvement des personnes et des idées, de l'information et des relations culturelles.

Un premier échange de vue a eu lieu sur ces questions, au sujet desquelles un grand nombre de documents a été présenté également au sein de l'OTAN.

Afin d'éviter la duplication des travaux, le Comité Politique estime opportun d'attendre que des premières conclusions soient dégagées au sein de l'OTAN sur la base de ces documents, et de se pencher ensuite sur les points qui intéressent plus particulièrement les Six, en mettant l'accent sur leur aspect politique.

Entre-temps il faudrait suggérer aux délégations des Six auprès de l'OTAN de maintenir des contacts suivis, à la lumière aussi d'un document de travail de synthèse préparé par la Présidence.